

# AVIS PUBLIC D'OPPORTUNITE DE LA CNCP SUR LA CRÉATION DES CERTIFICATIONS RELEVANT DE L'ENREGISTREMENT DE DROIT

**Intitulé de la certification proposée :** Encadrant technique de chantier de désamiantage

**Ministère de tutelle ou de rattachement / autre :**

**Autorité certificatrice:** Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

**Coordonnées du certificateur :**

Adresse : DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
7 SQUARE MAX HYMANS 75741 PARIS CEDEX 15

## 1) Description de la nature de la certification, de son niveau et du secteur concerné :

### Nature :

Le titre professionnel de chargé d'encadrant technique de chantier de désamiantage est une certification du ministère de l'emploi qui concerne l'encadrement technique d'un chantier de désamiantage .

A partir du cahier des charges et des pièces du marché d'un chantier de désamiantage l'encadrant technique réalise l'étude complète, le chiffrage, le Plan de retrait, plan de prévention, les démarches administratives diverses, la gestion des déchets... il vérifie la faisabilité par l'entreprise, Il a la responsabilité de la bonne réalisation des travaux dans le respect du décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 (Protection des travailleurs).Il est responsable de l'encadrant de chantier et des équipes d'opérateurs, il réalise le suivi et la clôture du chantier tant d'un point de vue opératif qu'administratif .la variété des différents secteurs d'activité possibles induit des situations de travail totalement différentes. Pour cette raison l'encadrant technique doit être capable d'adapter son plan de retrait et ses processus aux situations particulières qu'il peut rencontrer, il peut, afin de proposer des solutions pertinentes et productives associer l'encadrant de chantier et les opérateurs dans la rédaction du PRE et des modes opératoires.

### Niveau : niveau III

Le niveau III de ce titre professionnel est justifié par le niveau de connaissances techniques, réglementaires et d'encadrement requis pour la tenue de l'emploi. L'encadrant technique de chantier de désamiantage doit également posséder des compétences dans l'organisation du travail, le chiffrage des coûts, la planification, la certification de son entreprise, le suivi des formations réglementaires le suivi de chantier et plus globalement la réglementation concernant le décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 (Protection des travailleurs)

Il est constaté un besoin de qualification en termes de compétences qui dépassent le niveau encadrant de chantier.

### Secteur :

#### **Secteur d'activité**

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Le bâtiment
- L'industrie
- Le secteur de la démolition
- Le démantèlement des navires
- Le démantèlement des équipements ferroviaires (Locomotives, wagon voyageurs et marchandises)
- Le secteur nucléaire

#### **Chiffres clés du secteur**

Il regroupe aujourd'hui 35 000 intervenants répartis sur 1150 entreprises. Le nombre d'entreprises est passé de 870 en 2014 à 1150 (Entreprises certifiées) en mars 2016.

Le taux de tension de ces emplois en 2015 est de 0.80 (source pôle emploi)

- **Evolution des effectifs**

Les métiers de cette filière sont en tension.

Ce secteur d'activité est appelé à se développer compte tenu :

- De l'enjeu sanitaire qu'il représente
- De son cadre réglementaire très contraint
- De sa durée de réalisation (40 à 50 ans)
- De la complexification des opérations futures.

A cause de son utilisation intensive durant la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, on estime que l'éradication totale de l'amiante prendra entre 40 et 50 ans.

-

## **2) Contexte et enjeux de la création :**

### **Contexte**

La création de la filière amiante et des trois titres professionnels qui la compose est une commande de la DGT suite aux demandes issues de la profession et notamment des principaux syndicats qui la représente.

- Plusieurs catégories d'entreprises certifiées 1552 (désamiantage) coexistent aujourd'hui.
- Les entreprises de démolition, majoritairement affiliées au SNED (Syndicat National des Entreprises de Démolition, Découpe du béton & Désamiantage), syndicat membre de l'EDA (European Démolition Association). Cette organisation fondée en 1880 regroupe 130 entreprises. Le désamiantage est venu compléter leur activité première, la démolition et la découpe de structures béton ou acier, interventions hautement et spécifiquement mécanisées (excavateur de démolition, broyeur grande hauteur, cisaille...).
- Les entreprises de désamiantage, affiliées au SYRTA (Syndicat de retrait d'amiante et des autres polluants), spécialisées dans le retrait d'amiante.
- Les entreprises dont la spécialité n'est pas spécifiquement le désamiantage (couvreur, peintre, maintenance, chauffage...) mais qui procèdent à des opérations de retrait ou de traitement de l'amiante dans le cadre de chantiers de rénovation ou d'aménagement.
- Les besoins de formation et de qualification du personnel diffèrent nettement de l'une à l'autre de ces catégories d'entreprise tant par la nature de leurs travaux et les contextes de réalisation.
- 
- Les programmes de démantèlement de sites industriels et de centrales et de désarmement de navires (Jeanne d'Arc et Colbert en 2015 et 2016) font apparaître de nouveaux intervenants économiques et conduiront à des conditions d'exercice plus complexes sur ces environnements particuliers. Ces chantiers constituent de nouveaux challenges technologiques en matière de prévention et de dépollution au sens large du terme.
- Le maintien de l'activité sur les champs de l'aménagement, de la rénovation et de l'entretien du parc immobilier constitue le deuxième contexte d'intervention des entreprises de désamiantage. L'amélioration nécessaire des processus, moyens et modes d'intervention actuels constitue un axe d'évolution pour ces entreprises.

### **Enjeux :**

- La mise en place d'un titre professionnel de niveau III dans le domaine du désamiantage contribue à :
- créer une offre de formation qualifiante répondant aux nouvelles exigences du métier avec possibilité de mise en œuvre en présentiel ou en alternance,
- améliorer l'efficacité des professionnels sur les chantiers,
- faciliter le repérage de la formation par les financeurs,
- permettre une évolution professionnelle des encadrants de chantier
- Faciliter à terme la promotion interne vers des postes d'encadrant technique de chantier de désamiantage,
- valoriser les savoir-faire des encadrants techniques en activité par le biais de la VAE,
- mettre en place des perfectionnements pour les salariés en activité,
- limiter les risques d'accidents par une meilleure professionnalisation.

## **3) Principales activités repérées (référentiel d'emploi, d'activité et de compétences) :**

Le découpage du titre suit les différentes activités que l'on retrouve dans les entreprises de désamiantage. La préparation du chantier, le retrait des matériaux amiantés et le repli du chantier.

### **Activité 1**

**Gérer les phases d'études et de préparation d'un chantier de désamiantage**

### **Activité 2**

**Diriger et suivre un chantier de désamiantage dans sa phase opérative**

**Date de la commission plénière : 16 décembre 2016**

**Avis de la CNCP :**

**Très favorable, à la création de cette filière.**

**Elle invite aussi la DGEFP à s'ouvrir aux questions que peut poser le désamiantage dans les centrales nucléaires.**